



Nous sommes tous unis sur une conviction :

Ces réformes ne peuvent pas passer, elles ne doivent pas passer !

La situation sociale en France est marquée par l'expression diverse et multiple d'un mécontentement social grandissant, par l'aspiration à une véritable justice sociale et fiscale, par la dénonciation des reculs sur les libertés publiques comme individuelles.

Alors que les annonces faites par le président de la République ou son gouvernement n'ont pas répondu aux attentes, alors que des lois portant atteinte aux libertés syndicales et de manifester sont votées, que les prix des produits de consommation courante continuent à la hausse, que la suppression de l'ISF n'est pas remise en cause, que le chômage progresse... Le « grand débat national » ne peut ni se substituer, ni contourner, encore moins être opposé aux revendications sociales et syndicales.

Les personnels des **écoles**, des **collèges** et des **lycées** sont confrontés aux suppressions de postes. Ils ne veulent ni **de la Loi Blanquer** », ni de la réforme du lycée et du baccalauréat, ni des conditions de la rentrée. Le ministre les ignore, et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics confirme que les 120 000 suppressions de postes dans la Fonction publique restent l'objectif à atteindre. Dans l'Education Nationale, ce sont au moins 2 650 postes supprimés à la rentrée 2019. Et le 27 mars, le projet de loi sur la réforme de l'Etat sera présenté au Conseil des ministres. Dans la Fonction publique, dans l'Education nationale, le gouvernement est engagé dans un véritable plan social et maintient l'application des contre-réformes à marche forcée. Ça suffit !

Les organisations syndicales **du second degré de l'Education** du Loiret, CGT Educ'action, **FSU**, **SNALC**, **SN-FO-LC**, **Sud Education** appellent à la grève le mardi 19 mars pour revendiquer :

- **L'augmentation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice.**
- **L'abandon du projet de réforme des retraites** : maintien du code des pensions et du calcul de la retraite sur la base des six derniers mois.
- **L'abrogation des réformes Blanquer, des lycées et du Bac, de Parcoursup et de la loi ORE.**
- **L'abandon des suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires** : dans notre académie d'Orléans-Tours **dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré**, alors que 390 élèves sont attendus en plus dans les collèges et lycées, 101 postes d'enseignants sont supprimés pour la rentrée 2019 **dans le secondaire et 52 fermetures de classes dans le primaire!**
- **Le retrait du projet de décret permettant à l'administration d'imposer une 2^{ème} HSA.**
- **Le retrait du projet de loi Blanquer sur « l'Ecole de la confiance ».**
- **Le retrait du projet de loi sur la transformation de la Fonction publique** : Non à la généralisation du remplacement des fonctionnaires par des contractuels, maintien des prérogatives des CAP, des CT et des CHSCT.
- **L'arrêt de la répression des mobilisations et le retrait de la loi liberticide et antisyndicale dite « anti-casseurs ».**

Les organisations syndicales CGT Educ'action, **FSU**, **SNALC**, **SN-FO-LC**, **Sud Education** **du Loiret** appellent l'ensemble des personnels à tenir partout des assemblées générales, dans les **écoles**, les collèges et dans les lycées, pour réaffirmer collectivement leurs revendications et discuter des moyens à mettre en œuvre pour les faire aboutir.

Elles appellent les personnels à rejoindre le cortège Education Nationale dans la manifestation interprofessionnelle le 19 mars à 10h30, parvis de la Cathédrale à Orléans.

Elles invitent les collègues à se réunir en AG départementale dès le 20 mars à 14h au lycée Benjamin Franklin d'Orléans pour discuter des suites à donner pour gagner sur les revendications.

La coupe est plus que pleine : elle déborde !

L'heure est à la mobilisation de toutes et tous, ensemble nous pouvons gagner !